

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 JUILLET 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 juillet, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni dans la salle de la mairie, après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

Présents : Jürg AEBI, Philippe BERTRAND, Guy BRUT, Virginie CASTETS, Jérémie COSTES, Bertrand de MALEFETTE, Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPATAZ, Perrine LASSERRE Geoffrey MALY, Jean-Pierre PERIES, Magalie PEZOUS, Michel REGAMBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Cédric TALABOT a donné pouvoir à Michel REGAMBERT

Absent excusé : Sébastien IZARD

1) Désignation du secrétaire de séance

Mme Sabine EMPATAZ se propose pour être secrétaire de séance.

2) Contrat location-gérance commerce – Engagement sur le loyer

Par délibération du 9 février 2024, il a été décidé de valider la candidature de Mme GRAF pour la signature du contrat de location-gérance du commerce du village, sous certaines conditions, notamment une attestation de Mme GRAF sur sa capacité financière (évaluée à 20 000 €) pour le rachat du stock de marchandises à Mme IZARD et la trésorerie nécessaire au démarrage de l'activité.

Il était précisé que le loyer mensuel du local et du fonds de commerce serait maintenu à 350,00€. Pour ce financement, Mme GRAF a sollicité un prêt. Elle a également demandé à la Commune, pour sa banque, un projet de contrat de location-gérance sur ce commerce. Celui-ci lui a été fourni le 22 avril 2024. Dans ce document figurait le montant du loyer, soit 350 €.

Après plusieurs semaines sans nouvelles de sa part, Mme GRAF demande aujourd'hui, toujours pour sa banque, une attestation de la mairie certifiant que le montant du loyer restera au prix de 350,00 € pendant une durée de 5 ans.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT**:

- de s'engager auprès de Mme Virginie GRAF, née le 10/01/1973 à Strasbourg, à ne pas augmenter le loyer mensuel durant la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2029, soit 350,00 € pour cette période et pour la location du local, sis 11Place l'Abbé Cruzel, et du fonds de commerce comprenant la mise à disposition de la Licence IV.

- de maintenir les obligations de Mme GRAF figurant dans le projet de contrat Location-gérance, notamment le rachat à Mme Sylvie IZARD du stock de marchandises et de son renouvellement par la suite à la charge de Mme GRAF,
- qu'une caution d'un mois de loyer soit 350,00 € est demandée par la Commune à Mme GRAF (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public),
- de laisser également à la charge de Madame GRAF toutes les dépenses relatives aux fluides.

DISSENT :

- que les présents engagements de la commune prendront fin le 20 août 2024, - au-delà de cette date, la commune se libère de tout engagement envers Mme Virginie GRAF, afin qu'elle puisse entamer la recherche d'un autre candidat pour la gérance du fonds de commerce.

3) Information

Jean-Jacques DUCOS profite de cette séance pour compléter le communiqué du maire paru sur Panneau Pocket.

En effet, des agents de la communauté de communes effectuent le balisage du premier circuit de randonnées sur notre commune. Très peu de temps après la pose, des repères ont été enlevés. Il s'agit d'un acte de vandalisme. Il demande aux membres de l'assemblée de transmettre l'information sur ce balisage en cours qui représente un énorme travail. Il ajoute que si de tels actes devaient se renouveler, il y aura forcément un dépôt de plainte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

* * * * *